

# **GRAND PARIS**

# **GRAND EST**



## **RAPPORT BUDGÉTAIRE**

# **2019**



# Introduction

Le budget primitif 2019 démontre la capacité du Territoire à maîtriser l'évolution de ses dépenses structurelles de fonctionnement, tout en prenant en charge de nouvelles compétences, et en développant les actions pour les compétences déjà transférées.

La réorganisation de la compétence déchets, avec le redéploiement des agents de la régie de collecte de Livry-Gargan, l'entrée en vigueur du marché intercommunal de collecte en 2018, entre autres, permettent de générer une baisse des dépenses de fonctionnement.

Il est ainsi proposé de baisser les taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en 2019, afin de tenir compte de la diminution du coût de ce service. Alors que le taux moyen pondéré territorial était de 7,01% en 2018, il sera de 6,89% en 2019. La loi oblige les EPT à harmoniser les taux de la TEOM dans un délai de 10 ans après la mise en place de la recette, soit en 2026 pour Grand Paris Grand Est. Cette première baisse, qui ne concerne que les communes dont les taux étaient supérieurs au taux moyen pondéré territorial, permet de démarrer le rapprochement des taux de TEOM entre les communes.

La baisse des taux de TEOM entraîne une baisse de la participation financière des habitants de Grand Paris Grand Est au financement du service public. L'EPT a également décidé de soutenir les communes membres en supprimant du Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) les charges structurelles, qui étaient financées par une contribution des communes jusqu'en 2018, ainsi que la « part variable » pour le financement du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). A périmètre constant, le FCCT diminue donc de plus de 700 000 € en 2019.

Grand Paris Grand Est enregistre en 2019 une baisse des bases prévisionnelles de Cotisation foncière des entreprises (CFE). Cette baisse, principalement liée à l'application par l'Etat d'une exonération des très petites entreprises est une alerte pour le Territoire. En effet, cette baisse de la principale recette fiscale du Territoire, tardivement notifiée par l'Etat, entraîne une baisse mécanique de l'épargne brute de Grand Paris Grand Est, et vient rappeler l'importance de la prudence en matière de prévision budgétaire pour les Etablissements publics territoriaux.

Avec des dépenses récurrentes de fonctionnement stables entre 2018 et 2019, le budget primitif prévoit le développement des services à la population et de nouveaux projets pour le Territoire. La direction de la prévention et de la gestion des déchets est réorganisée depuis le 1er janvier 2019, avec le redéploiement des agents de la régie de collecte de Livry-Gargan, et de nouveaux services sont proposés : ramassage en régie des résidus de collecte des objets encombrants, collecte en régie des caissons dans les déchèteries, gestion en régie du parc des bacs. Parallèlement, une étude sur l'optimisation de la compétence, avec une enquête préalable sur la conteneurisation, pourra être lancée. Les recrutements réalisés début 2019 par la direction de l'assainissement vont permettre au Territoire d'exercer pleinement sa compétence. Les objectifs prioritaires sont de lancer le schéma directeur d'assainissement et de réaliser le programme des travaux définis en partenariat avec les villes. En matière d'aménagement, des crédits pour des études portant sur l'urbanisme et les espaces publics sont proposés au vote : RN3, RN34, A103, trame verte et bleue, et le projet Rosny Métropolitain 2. Parallèlement, l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal, décidée par le Conseil de Territoire en 2018, se poursuit, et un règlement local sur la publicité intercommunale

(RLPI) est même à l'étude. S'agissant du développement économique, le pôle de développement entrepreneurial sera inauguré en 2019, et les crédits d'études pour construire une base de données des entreprises sur le Territoire seront consommés, avec plusieurs marchés notifiés en fin d'année 2018. De plus, l'ouverture de la Maison du Droit de Noisy-le-Grand en 2019 permettra le développement de l'accès au droit pour les habitants du Territoire. Enfin, Grand Paris Grand Est va également commencer à élaborer en 2019 le Plan climat air énergie territorial (PCAET). Ces projets démontrent la valeur ajoutée que peut apporter l'Etablissement public territorial pour le développement local.

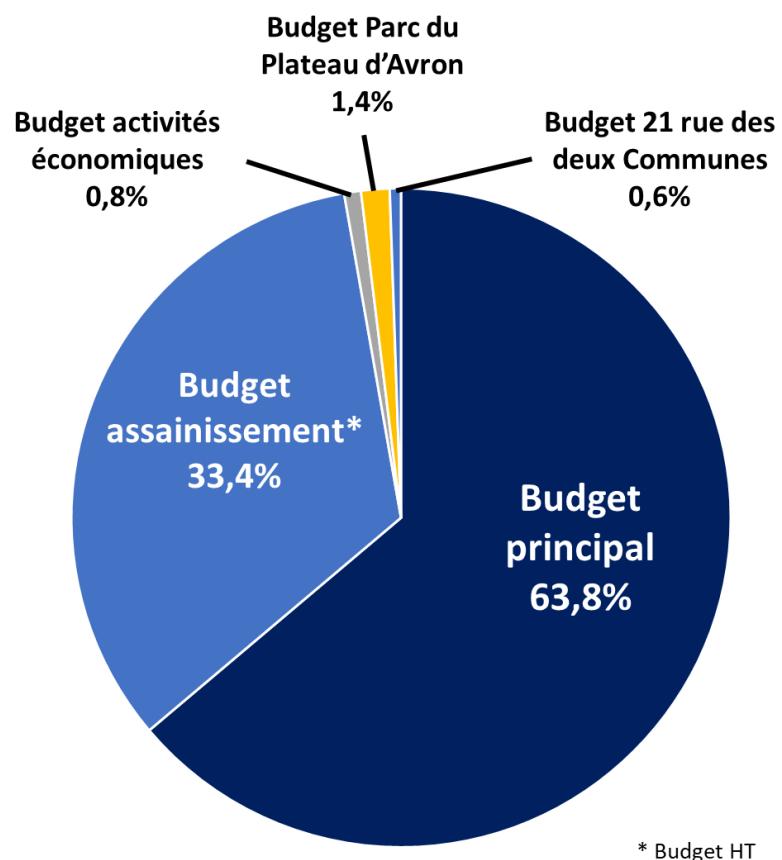
Le budget 2019 de l'EPT est un budget de transition pour les nouvelles compétences transférées : habitat et Maison du droit de Noisy-le-Grand. La CLECT devra se réunir en 2019 afin d'arrêter le coût des transferts de charges et les modalités de financement. Dans l'attente, un montant provisoire de FCCT a été inscrit pour équilibrer les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Tous les besoins supplémentaires identifiés pour 2019 pour l'habitat et l'accès au droit sont financés par des ressources propres de l'EPT, sans contribution des communes.

Le budget primitif 2019 répond à un objectif central de prudence en matière de prospective. Grand Paris Grand Est dispose d'une situation financière saine : l'EPT n'est pas endetté, et ne prévoit pas de souscrire d'emprunt en 2019. Le résultat prévisionnel de l'exercice 2018, qui sera repris au budget de façon anticipée, sur la base du compte de gestion provisoire établi par la Trésorerie, offre à l'EPT des marges de manœuvre financières à court terme. Dans l'attente des clarifications sur l'organisation territoriale en Île-de-France et sur la répartition des recettes, notamment fiscales, entre les communes, les établissements publics territoriaux et la Métropole du Grand Paris, Grand Paris Grand Est a décidé de provisionner au budget des sommes importantes pour garantir la poursuite des actions engagées à moyen terme sans augmenter la contribution des communes au Fonds de compensation des charges territoriales. Le budget 2019 est construit de telle sorte que l'exercice des compétences pourra être maintenu au même niveau en 2020 et 2021, sans que la contribution des communes au FCCT ne soit augmentée.

Comme l'EPT ne dispose pas à ce jour du compte administratif 2018, le budget primitif 2019 sera ici analysé à l'aune du budget 2018, en tenant compte des décisions modificatives votées en cours d'année.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le budget principal représente 63,8% de la masse budgétaire totale de Grand Paris Grand Est.

**Graphique : répartition des volumes budgétaires entre les cinq budgets de Grand Paris**  
**Grand Est (total : 185M€)**

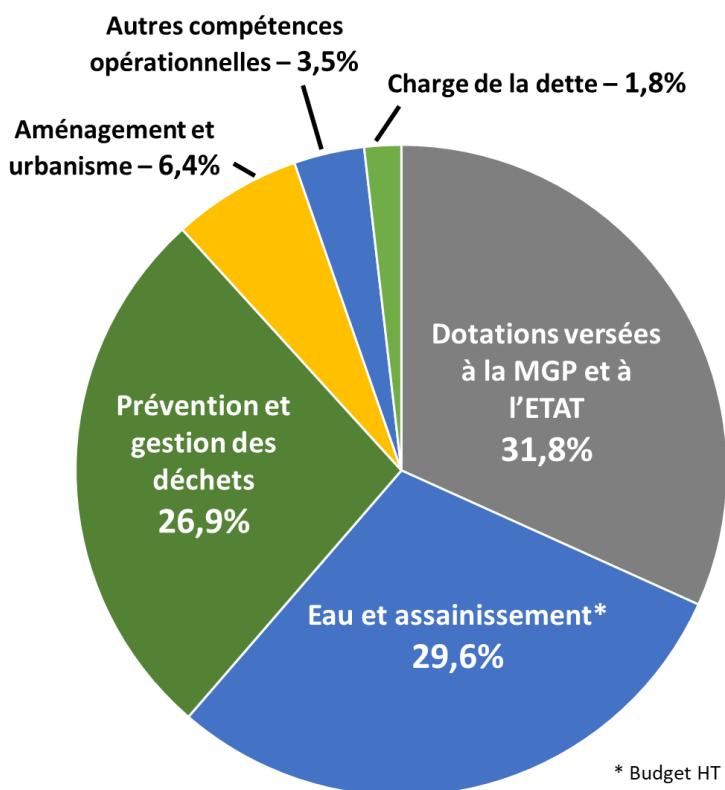


Tous budgets et toutes sections confondus, le budget global de Grand Paris Grand Est se subdivise en trois sous-ensembles principaux :

- Les dotations versées à l'Etat et à la MGP : 31,8% ;
- L'eau et l'assainissement : 29,6% ;
- La prévention et la gestion des déchets : 26,9%.

En termes de volumes budgétaires, la compétence aménagement représente la 3<sup>ème</sup> compétence de Grand Paris Grand Est.

**Graphique : répartition des volumes budgétaires entre les compétences de Grand Paris Grand Est (total : 185M€)**



# BUDGET PRINCIPAL

---

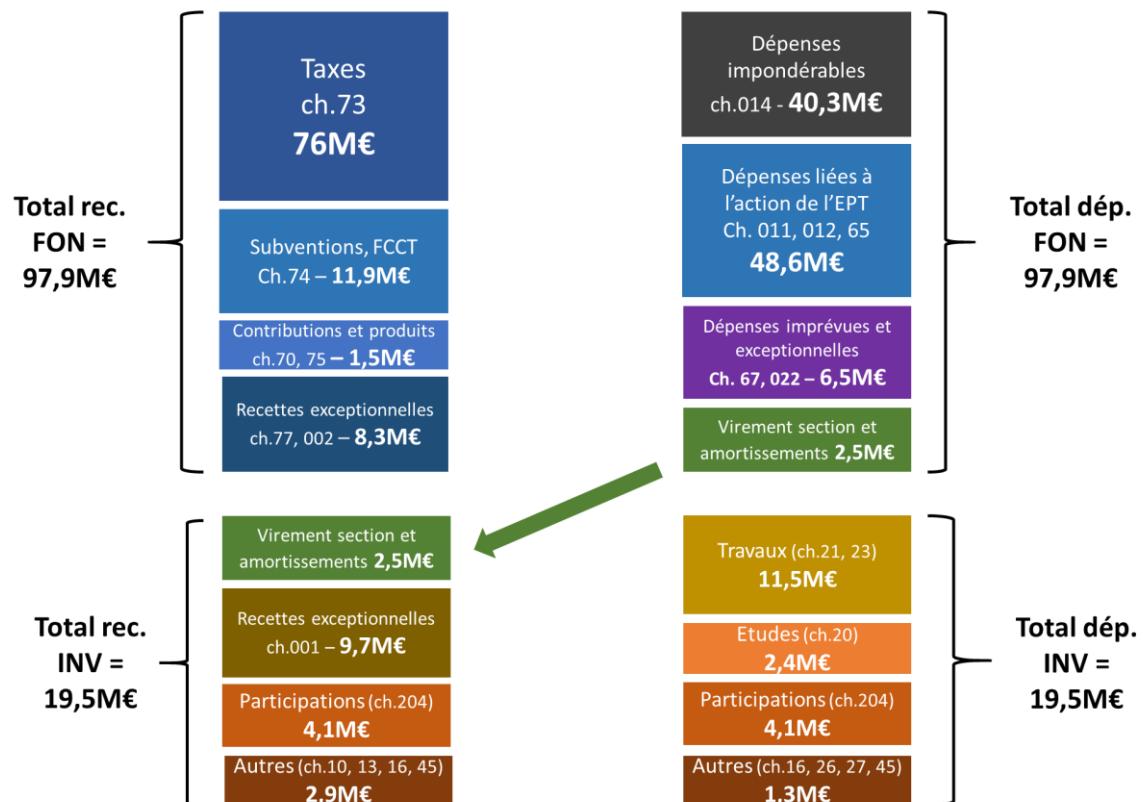
**Tableau : les équilibres du budget principal 2019, tel qu'il est soumis au vote du Conseil de Territoire le 26 mars 2019**

<b>Budget principal - Budget primitif 2019</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>BP 2019 avec reports</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>BP 2019 avec reports</b>
011 - Dépenses courantes	21 146 740,81		
012 - Charges de personnel	10 112 566,64	70 - Contributions (BAA au BP)	1 366 474,00
014 - Dotations versées	40 314 865,00	73 - Taxes (CFE, TEOM, FPIC)	76 054 835,00
65 - Contributions	17 343 242,66	74 - Subventions, dont FCCT	11 964 355,44
67 - Dépenses exceptionnelles	302 754,00	75 - Produits, revenus	192 162,31
022 - Dépenses imprévues	6 178 461,70	77 - Recettes exceptionnelles	323 820,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 119 636,71	013 - Remboursements	0,00
042 - Amortissements	1 411 020,00	002 - Résultat exercice N-1	8 027 640,77
<b>Total DF</b>	<b>97 929 287,52</b>	<b>Total RF</b>	<b>97 929 287,52</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>BP 2019 avec reports</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>BP 2019 avec reports</b>
16 - Emprunts	993 070,00	10 - Dotations, fonds divers	300 000,00
204 - Participations financières	4 171 778,75	13 - Subventions d'équipement	1 611 223,61
20 - Etudes	2 412 263,74	16 - Emprunts	900 000,00
21 - Travaux, acquisitions	3 887 585,39	204 - Participations financières	4 168 926,75
23 - Travaux	7 597 339,32	21 - Travaux, acquisitions	0,00
26 - Titres de participation	210 000,00	45 - Comptes de tiers	178 900,00
27 - Dépôts et cautions	1 685,40	001 - Résultat exercice N-1	9 762 915,53
45 - Comptes de tiers	178 900,00	1068 - Affectation résultat, FCTVA	0,00
		021 - Virement de la section de fonctionnement	1 119 636,71
		040 - Amortissements	1 411 020,00
<b>Total DI</b>	<b>19 452 622,60</b>	<b>Total RI</b>	<b>19 452 622,60</b>

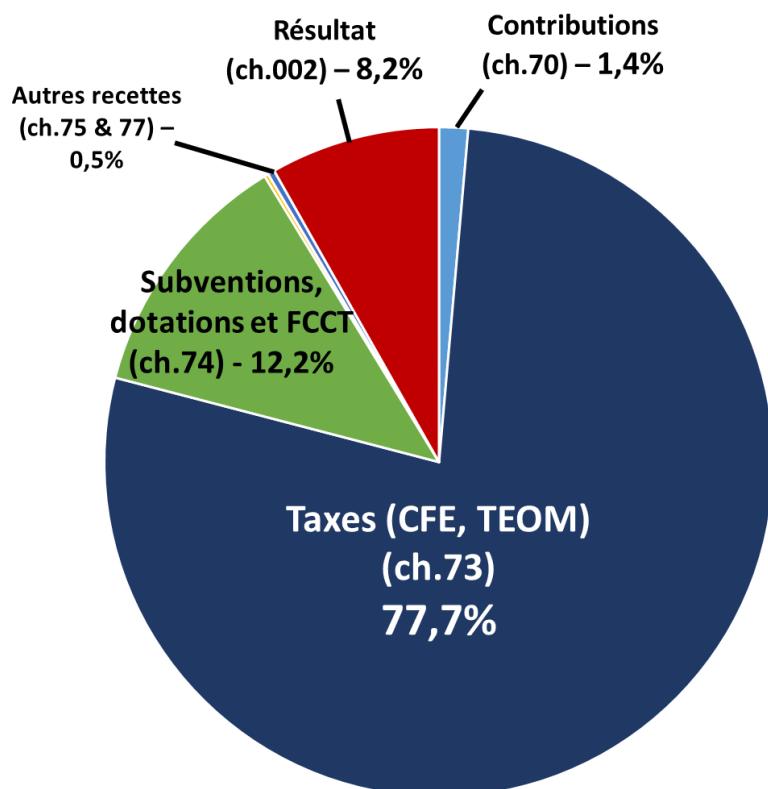
### Grands équilibres du budget primitif 2019, incluant les reports 2018



## **1. Les recettes de Grand Paris Grand Est évoluent globalement à la hausse en 2019, malgré un décrochage de nos recettes fiscales lié à une baisse des bases de CFE en 2019**

- a. La baisse des recettes fiscales en 2019 est compensée par la stabilité des autres recettes récurrentes de fonctionnement. Les recettes exceptionnelles sont, elles, plus élevées que prévu

**Graphique : répartition des recettes de fonctionnement par chapitre au budget primitif 2019**



<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>BP 2018, après DM2, avec reports</b>	<b>BP 2019 avec reports</b>	<b>Variation</b>	<b>%</b>
70 - Contributions (BAA au BP)	1 743 947,52	1 366 474,00	-377 473,52	-21,6%
73 - Taxes (CFE, TEOM, FPIC)	77 718 428,24	76 054 835,00	-1 663 593,24	-2,1%
74 - Subventions, dont FCCT	9 198 545,95	11 964 355,44	2 765 809,49	30,1%
75 - Produits, revenus	1 541 459,02	192 162,31	-1 349 296,71	-87,5%
77 - Recettes exceptionnelles	1 132 648,89	323 820,00	-808 828,89	-71,4%
013 - Remboursements	40 779,59	0,00	-40 779,59	-100,0%
002 - Résultat exercice N-1	2 392 004,99	8 027 640,77	5 635 635,78	235,6%
<b>Total RF</b>	<b>93 767 814,20</b>	<b>97 929 287,52</b>	<b>4 161 473,32</b>	<b>4,4%</b>

Le produit des taxes (chapitre 73) diminue de 1 663 593,24 € au BP2019. Grand Paris Grand Est a reçu le 14 mars 2019 la notification des bases prévisionnelles pour la CFE et la TEOM. Le Territoire enregistre une baisse de 6 822 180 € de ses bases de fiscalité économique entre 2018 et 2019. Cette baisse est principalement liée à l'exonération des très petites entreprises décidée par la loi de finances 2018, qui vient se rajouter aux exonérations de CFE déjà prévues par la loi (Zones franches urbaines, Quartiers prioritaires de la ville), mais également au départ de certaines entreprises du Territoire (Groupama à Noisy-le-Grand). Le taux de CFE ne change pas en 2019 ; il n'a jamais été modifié par l'EPT depuis 2016. Le produit attendu de CFE est de 38 403 570 € en 2019, soit approximativement le même produit qu'en 2016 (38 471 734 €).

Pour compenser la perte de recette fiscale, l'Etat a prévu le versement d'une allocation compensatrice à Grand Paris Grand Est, qui représente un montant de 1 557 333 €. Le total des allocations prévues pour 2019 est de 1 619 311 €. Cette recette sera imputée au chapitre 74 (subventions et dotations). En tenant compte de cette allocation, la perte de CFE n'est que de 600K€ par rapport à 2018.

**Tableau : évolution du produit de CFE depuis 2016**

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Projection 2019
CFE	38 471 734,00	39 595 575,00	40 643 070,00	38 403 570,00

A l'inverse, le produit de la TEOM est relativement stable, avec une diminution de 103 390 € entre 2018 et 2019. D'une part, les bases prévisionnelles de TEOM augmentent de 2,1% entre 2018 et 2019 (soit une hausse de 10 910 091 €) ; d'autre part, les taux de TEOM proposés au vote pour 2019 diminuent. La baisse des taux ne concerne que les communes dont le taux était supérieur en 2018 au taux moyen pondéré, soit 7,01%. Les taux des communes qui étaient inférieurs au taux moyen pondéré territorial ne changent pas. Dans l'ensemble, le taux moyen pondéré territorial passerait de 7,01% en 2018, à 6,89% en 2019.

**Tableau : évolution des bases de TEOM depuis 2016**  
*(en 2016, la TEOM était perçue par les communes)*

	Bases TEOM 2016	Bases TEOM 2017	Bases TEOM 2018	Bases prév. TEOM 2019
<b>Clichy-sous-Bois</b>	27 684 163	27 802 629	28 246 177	28 379 332
<b>Coubron</b>	5 968 224	6 005 335	6 104 777	6 304 306
<b>Gagny</b>	48 443 662	48 762 810	49 530 331	50 574 035
<b>Le Raincy</b>	27 393 156	27 579 355	27 950 696	28 545 785
<b>Les Pavillons-sous-Bois</b>	34 510 203	34 970 226	35 762 422	36 633 085
<b>Livry-Gargan</b>	63 907 823	64 487 522	65 516 546	67 530 166
<b>Neuilly-Plaisance</b>	30 464 042	30 562 797	31 028 362	31 584 246
<b>Neuilly-sur-Marne</b>	48 423 257	48 253 320	48 993 513	50 139 445
<b>Noisy-le-Grand</b>	116 963 606	113 820 434	115 686 295	117 064 374
<b>Rosny-sous-Bois</b>	62 389 511	63 570 041	64 628 461	66 205 657
<b>Vaujours</b>	8 382 770	8 407 168	8 518 355	8 951 210
<b>Villemomble</b>	43 344 980	43 870 071	44 861 609	45 825 994
<b>TOTAL</b>	<b>517 875 397</b>	<b>518 091 708</b>	<b>526 827 544</b>	<b>537 737 635</b>

Les taux proposés pour l'exercice 2019 sont les suivants (hors Montfermeil et Gournay-sur-Marne, où la TEOM est perçue directement par le SIETREM) :

	Taux 2019
<b>Clichy-sous-Bois</b>	10,50%
<b>Coubron</b>	8,50%
<b>Gagny</b>	8,20%
<b>Le Raincy</b>	5,79%
<b>Les Pavillons-sous-Bois</b>	7,50%
<b>Livry-Gargan</b>	6,33%
<b>Neuilly-Plaisance</b>	8,00%
<b>Neuilly-sur-Marne</b>	6,75%
<b>Noisy-le-Grand</b>	5,68%
<b>Rosny-sous-Bois</b>	6,68%
<b>Vaujours</b>	8,80%
<b>Villemomble</b>	6,39%
<b>Taux moyen pondéré</b>	<b>6,89%</b>

**Tableau : évolution du produit de TEOM depuis 2016**  
*(en 2016, la TEOM était perçue par les communes)*

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévision 2019
TEOM (12 communes)	36 240 797,00	36 295 744,00	36 918 629,00	37 036 642,62

Les contributions (chapitre 70) perçues par l'EPT diminuent de 377 473,52 € entre le BP2018 et le BP2019. L'unique contribution prévue au BP2019 correspond à la contribution du budget annexe assainissement aux charges indirectes (fonctions support et charges de structure) générées par la compétence assainissement et qui sont prises en charge sur le budget principal. Le montant arrêté, 1 366 474 €, est le même qu'en 2017 et 2018. Les autres contributions inscrites au BP2018 correspondaient à des régularisations liées à la rétrocession de compétences de Grand Paris Grand Est aux communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil (restauration, centres sociaux, etc.).

Les recettes exceptionnelles prévisionnelles (chapitre 77) diminuent également entre 2018 et 2019. Le montant était supérieur en 2018 car l'EPT avait notamment inscrit un produit de 846 062,25 € pour régulariser le paiement de factures liées à la collecte des déchets de Noisy-le-Grand. Comme la TEOM était perçue par les communes en 2016, la prise en charge de ces factures devait être indirectement financée par la commune, qui a reversé au Territoire une partie du produit de TEOM 2016 afin de combler le déficit constaté *a posteriori*.

Parmi les recettes récurrentes de fonctionnement, les produits et revenus (chapitre 75) diminuent facialement entre 2018 et 2019 (- 1 349 296,71 €). Cette baisse s'explique par la perception en 2018 de produits auprès du SIETREM pour les déchets de Noisy-le-Grand (vente de matériaux) pour les années antérieures. Désormais, les déchets de la commune de Noisy-le-Grand seront traités par le SYCTOM, dont le coût de traitement moyen est inférieur, car ce dernier syndicat intègre dans ses prix le produit potentiel généré par le recyclage des matériaux. Enfin, la baisse s'explique également par le fait que certaines subventions perçues au titre de la gestion des déchets ont été centralisées sur le chapitre 75 en 2018. Les montants (564 743 €) seront inscrits au budget 2019 au chapitre 74, qui est plus spécifiquement dédié aux subventions.

Le « transfert » de cette recette liée au traitement des déchets vers le chapitre 74 (subventions) explique en partie la hausse des crédits inscrits entre le BP2018 et le BP2019. En outre, le chapitre 74 est également augmenté du montant provisoire du Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) pour les compétences habitat et pour la Maison du Droit de Noisy-le-Grand. Dans l'attente de l'évaluation qui sera menée par la Commission locale d'évaluation des charges territoriales, le FCCT pour les « compétences 2019 » sera de 665 499 €. La hausse du FCCT, liée au transfert à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 de nouvelles compétences des communes à l'Etablissement public territorial, est dans l'ensemble compensée par la suppression à partir de 2019 de l'enveloppe des « dépenses nouvelles » inscrites au FCCT « compétences 2016 », qui correspondait au coût structurel de fonctionnement de

l’Etablissement public territorial (indemnités des élus, etc.). Ces dépenses seront donc désormais financées par les ressources propres de Grand Paris Grand Est, et non plus par une contribution des communes. Enfin, la hausse s’explique par le fait qu’en 2018, à titre exceptionnel, le montant du FCCT pour les communes de Noisy-le-Grand et Villemomble avait été diminué de 302 754€.

**Tableau : décomposition du Fonds de compensation des charges territoriales en 2019**

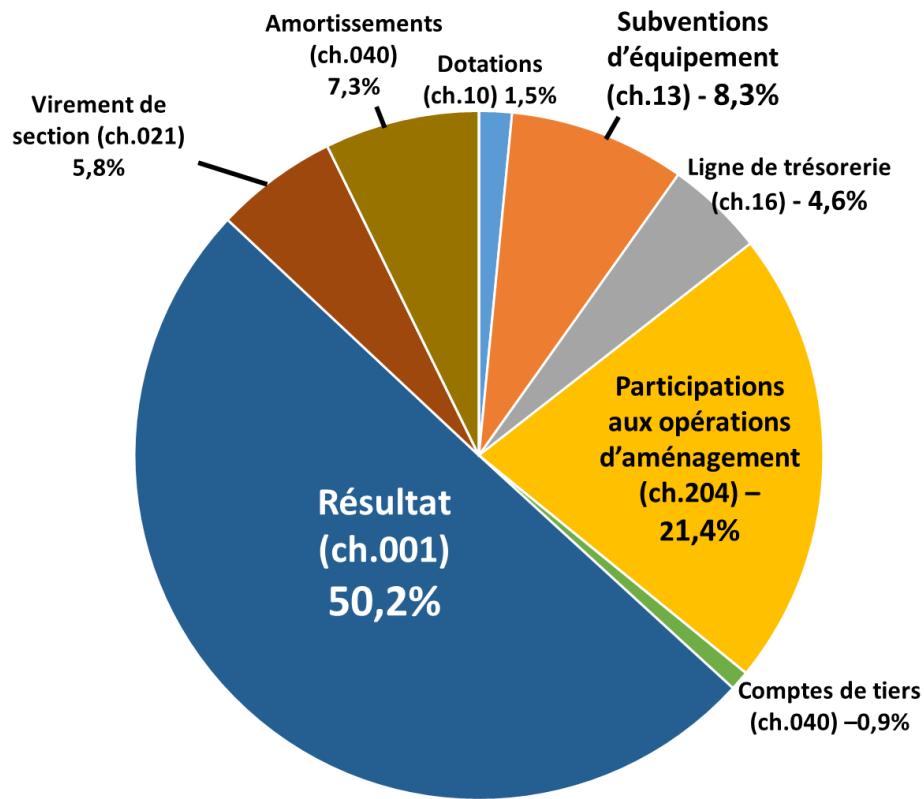
	FCCT socle	FCCT "compétences 2016" - "part fixe"	FCCT "compétences 2018" (hors habitat)	FCCT "Compétences 2019" (habitat et MDD)	Total tous FCCT 2019
<b>Clichy-sous-bois</b>	1 006 558	22 073	122 913	289 036	<b>1 440 580</b>
<b>Coubron</b>		34 416	8 382	0	<b>42 797</b>
<b>Gagny</b>		195 635	46 586	0	<b>242 221</b>
<b>Gournay-sur-Marne</b>		114 237	8 132	0	<b>122 369</b>
<b>Le Raincy</b>		165 551	41 461	28 892	<b>235 903</b>
<b>Les Pavillons-sous-bois</b>		54 264	35 217	11 184	<b>100 666</b>
<b>Livry-Gargan</b>		244 105	97 465	38 734	<b>380 303</b>
<b>Montfermeil</b>	2 815 166	17 650	15 481	133 960	<b>2 982 257</b>
<b>Neuilly-Plaisance</b>		62 961	25 074	0	<b>88 034</b>
<b>Neuilly-sur-Marne</b>		205 152	358 660	0	<b>563 812</b>
<b>Noisy-le-Grand</b>		345 633	420 368	163 693	<b>929 694</b>
<b>Rosny-sous-bois</b>		183 355	440 641	0	<b>623 996</b>
<b>Vaujours</b>		189 106	74 082	0	<b>263 188</b>
<b>Villemomble</b>		101 765	39 371	0	<b>141 136</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 821 724</b>	<b>1 935 902</b>	<b>1 733 832</b>	<b>665 499</b>	<b>8 156 956</b>

Enfin, le chapitre 74 augmente également en lien avec une nouvelle allocation compensatrice versée par l’Etat à l’EPT. En effet, par application de l’article 97 de la Loi de finances 2018, les entreprises dont le chiffre d’affaires est égal ou inférieur à 5000 € sont exonérées de cotisation foncière des entreprises (CFE) à partir de 2019.

Au sein des recettes de fonctionnement, la variation la plus forte concerne le résultat de l’exercice antérieur. Selon le compte de gestion provisoire transmis par la trésorerie de Montfermeil, le résultat 2018 du budget principal est de 9 762 915,53 € en investissement et de 8 027 640,77 € en fonctionnement, soit un total de 17 787 100,30 €. Une fois l’ensemble des reports, en fonctionnement et en investissement, pris en charge, le résultat net de l’exercice est de 8 106 793,76 €. Plusieurs facteurs expliquent ce résultat conjoncturel élevé : l’inscription au budget primitif 2018 d’une enveloppe de « dépenses imprévues » pour pallier toute éventualité, et qui n’a pas été consommée en 2018 ; un excédent dans l’enveloppe des dépenses de personnel, liée au fait que les crédits nécessaires au financement des nouveaux recrutements ont été inscrits pour une année pleine au budget 2018, alors même qu’ils n’ont été validés qu’au mois d’avril et que les recrutements n’ont eu lieu, pour la plupart, qu’au deuxième semestre ; la sous-consommation conjoncturelle des crédits inscrits au BP2018 par les services pour les compétences transférées en 2018 (aménagement, développement économique), du fait que les directions étaient en cours de construction ; un excédent dégagé sur les crédits votés pour la prévention et la gestion des déchets, notamment sur le volet collecte, où le gain généré par le marché intercommunal entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 a permis de baisser le coût de la compétence.

## b. Les recettes d'investissement sont en hausse

**Graphique : répartition des recettes d'investissement par chapitre au budget primitif 2019**



Recettes d'investissement	BP 2018, après DM2, avec reports	BP 2019 avec reports	Variation	%
10 - Dotations, fonds divers	181 400,00	300 000,00	118 600,00	65,4%
13 - Subventions d'équipement	3 178 101,35	1 611 223,61	-1 566 877,74	-49,3%
16 - Emprunts	975 000,00	900 000,00	-75 000,00	-7,7%
204 - Participations financières	1 534 743,75	4 168 926,75	2 634 183,00	171,6%
21 - Travaux, acquisitions	43 224,00	0,00	-43 224,00	-100,0%
45 - Comptes de tiers	275 000,00	178 900,00	-96 100,00	-34,9%
001 - Résultat exercice N-1	4 397 606,82	9 762 915,53	5 365 308,71	122,0%
1068 - Affectation résultat, FCTVA	4 341 384,02	0,00	-4 341 384,02	-100,0%
021 - Virement de la section de fonctionnement	311 442,17	1 119 636,71	808 194,54	259,5%
040 - Amortissements	1 411 020,00	1 411 020,00	0,00	0,0%
041 - Amortissements	479 987,90	0,00	-479 987,90	-100,0%
<b>Total RI</b>	<b>17 128 910,01</b>	<b>19 452 622,60</b>	<b>2 323 712,59</b>	<b>13,6%</b>

Les recettes d'investissement augmentent dans l'ensemble de 13,6% entre 2018 et 2019. Une partie de cette hausse s'explique par un résultat plus important en 2018 qu'en 2017, soit une augmentation proche de 1 M€ (chapitres 001 et 1068). Le résultat de la section d'investissement est lié à des projets en cours, pour lesquels les recettes n'ont pas encore été perçues. Ce résultat permet ainsi de couvrir l'ensemble des reports prévus en investissement.

Les participations financières (chapitre 204) augmentent de 2 634 183 € entre le BP 2018 et le BP2019. Cette recette est destinée à neutraliser les flux financiers qui sont repris par l'Etablissement public territorial dans le cadre des opérations d'aménagement. En effet, depuis que Grand Paris Grand Est est devenu concédant des opérations d'aménagement, il est la seule collectivité compétente pour verser les participations à l'équilibre de ces opérations. Toutefois, afin de respecter le principe de neutralité financière des charges transférées, il est prévu le remboursement par les communes des sommes à verser. Le montant de ces participations évolue selon le programme des opérations qui ont été initiées par les communes avant leur transfert, d'où une différence entre les exercices 2018 et 2019.

Le montant du virement de section, du fonctionnement vers l'investissement, augmente de 808 194,54 € entre 2018 et 2019. Ce virement est une dépense d'ordre dont le but est d'équilibrer la section d'investissement. Le montant pourrait évoluer en cours d'année, en fonction des décisions qui pourraient être prises en matière d'investissement.

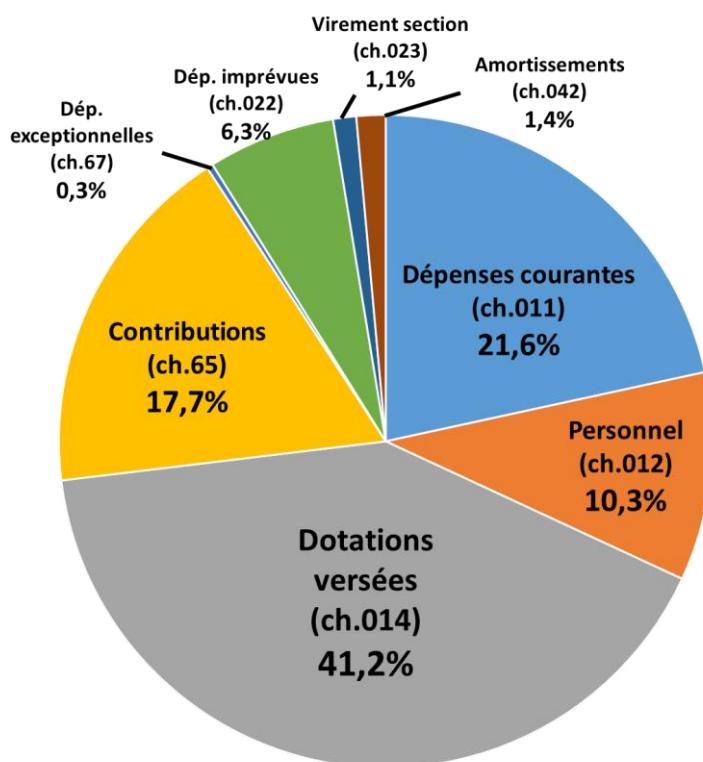
A l'inverse, le montant prévisionnel des subventions d'équipement diminue en 2019 de 1 566 877,74 €. Les recettes prévisionnelles 2018 et 2019 sont essentiellement composées des subventions destinées à la déchèterie-recyclerie de Neuilly-sur-Marne et au Pôle de développement entrepreneurial de Clichy-sous-Bois et Montfermeil. Ces recettes font l'objet de reports décroissant à mesure que les sommes sont titrées par l'EPT.

Les 900 000 € inscrits au chapitre 16 (« emprunts ») correspondent à une ligne de trésorerie souscrite par l'ex-Communauté d'agglomération Clichy-sous-Bois / Montfermeil et reprise depuis 2016 par l'Etablissement public territorial. Grand Paris Grand Est ne prévoit de souscrire aucun nouvel emprunt en 2019. L'encours de dette au budget principal est de 70 000 € au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## **2. Les dépenses récurrentes de fonctionnement sont stables, malgré le développement des actions de Grand Paris Grand Est. L'investissement se développe progressivement.**

- a. **Les dépenses conjoncturelles de fonctionnement augmentent, tandis que les dépenses récurrentes de fonctionnement sont stables.**

**Graphique : répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre au budget primitif 2019**



<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>BP 2018, après DM2, avec reports</b>	<b>BP 2019 avec reports</b>	<b>Variation</b>	<b>%</b>
011 - Dépenses courantes	23 235 723,21	21 146 740,81	-2 088 982,40	-9,0%
012 - Charges de personnel	9 602 783,10	10 112 566,64	509 783,54	5,3%
014 - Dotations versées	40 314 865,00	40 314 865,00	0,00	0,0%
65 - Contributions	15 613 828,81	17 343 242,66	1 729 413,85	11,1%
67 - Dépenses exceptionnelles	1 971 277,00	302 754,00	-1 668 523,00	-84,6%
022 - Dépenses imprévues	1 306 874,91	6 178 461,70	4 871 586,79	372,8%
023 - Virement à la section d'investissement	311 442,17	1 119 636,71	808 194,54	259,5%
042 - Amortissements	1 411 020,00	1 411 020,00	0,00	0,0%
<b>Total DF</b>	<b>93 767 814,20</b>	<b>97 929 287,52</b>	<b>4 161 473,32</b>	<b>4,4%</b>

Les dépenses de fonctionnement de Grand Paris Grand Est augmentent fortement facilement (+4,4%). Cependant, cette hausse s'explique principalement par l'augmentation significative des dépenses imprévues (chapitre 022), qui ne correspondent pas à ce stade à des dépenses réelles, mais qui constituent une forme de provision pour l'EPT. En effet, la Loi de finances pour 2019 a prévu un moratoire sur la disposition de la loi NOTRe du 7 août 2015 qui prévoyait le transfert à la Métropole du Grand Paris du produit de la dotation d'intercommunalité de l'ex-Communauté d'agglomération Clichy-sous-Bois / Montfermeil en 2019. Toutefois, l'EPT pourrait perdre dès 2020 cette recette perçue indirectement, soit un montant de 2,4M€. Afin de consolider les finances de Grand Paris Grand Est à moyen terme, une enveloppe de « dépenses imprévues » est ainsi constituée à hauteur de 6 178 461,70 €.

Le deuxième facteur qui explique l'augmentation globale des dépenses de fonctionnement est le virement de section, qui est supérieur de 808 194,54 € à celui inscrit au BP2018.

A l'inverse, l'ensemble composé par les dépenses réelles et récurrentes, soit les chapitres budgétaires 011, 012, 014 et 65, est stable entre le BP2018 et le BP2019, malgré le transfert de nouvelles compétences en 2019 à l'EPT, et malgré le développement des compétences transférées en 2018. En effet, la somme de ces quatre chapitres augmente de 0,2% entre les deux budgets, soit une progression limitée à 150 214,99 €. Cela montre que l'évolution des dépenses structurelles de fonctionnement de l'Etablissement public territorial est maîtrisée.

<b>Dépenses réelles et récurrentes de fonctionnement</b>	<b>BP 2018, après DM2, avec reports</b>	<b>BP 2019 avec reports</b>	<b>Variation</b>	<b>%</b>
011 - Dépenses courantes	23 235 723,21	21 146 740,81	-2 088 982,40	-9,0%
012 - Charges de personnel	9 602 783,10	10 112 566,64	509 783,54	5,3%
014 - Dotations versées	40 314 865,00	40 314 865,00	0,00	0,0%
65 - Contributions	15 613 828,81	17 343 242,66	1 729 413,85	11,1%
<b>Total DF</b>	<b>88 767 200,12</b>	<b>88 917 415,11</b>	<b>150 214,99</b>	<b>0,2%</b>

Dans le détail, les dépenses courantes (chapitre 011) diminuent de 2 088 982,40 € entre le BP2018 et le BP2019. Au sein de ce chapitre, les dépenses liées à la collecte des déchets ménagers diminuent significativement, avec une baisse enregistrée de 2 918 232,15 €. La baisse est nuancée en partie par

l'augmentation parallèle des dépenses courantes de plusieurs services : l'habitat (+ 329 440 €), avec le transfert de la compétences pour les douze communes concernées, la communication (+270 056,40 €), avec le développement d'actions de communication pour l'ensemble des compétences opérationnelles, etc.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) augmentent en apparence de 509 783,54 €, mais cette hausse inclut un report de l'année 2018 de 345 377 €. Nette des reports, l'augmentation des dépenses de personnel n'est que de 164 406,54 €, soit 1,7%, ce qui est inférieur au glissement vieillesse technicité (GVT) estimé au budget 2019 en matière d'évolution des dépenses de personnel (3%). Le redéploiement de la régie de collecte de Livry-Gargan a permis de diminuer les effectifs de la Direction prévention et gestion des déchets de 10 équivalents temps plein (ETP).

Il est proposé de créer 14 nouveaux postes à l'EPT en 2019. Le tableau ci-dessous détaille les demandes de création de postes par service.

Direction	Intitulé du poste / mission	Grade	Observation
Aménagement	chargé de mission grands projets / études	ingénieur	
Transports	ingénieur transports	ingénieur	
Habitat et renouvellement urbain	agent d'accueil MJD Noisy le Grand	adjoint administratif	Recruté le 1er mars (délibération Conseil de Territoire du 21/02/2019)
Habitat et renouvellement urbain	chargé de mission	attaché	Financé (ANRU)
Habitat et renouvellement urbain	chargé de mission	attaché	Financé (ANRU)
Habitat et renouvellement urbain	chargé de mission	attaché	Financé (ANRU)
Habitat et renouvellement urbain	chargé de mission	attaché	Transfert ETP des villes (CLECT)
Habitat et renouvellement urbain	chargé de mission	attaché	Transfert ETP des villes (CLECT)
Déchets	conseiller en prévention	adjoint technique	
Déchets	conseiller en prévention	adjoint technique	
Déchets	chargé d'études	attaché	
Ressources humaines	chargé de mission hygiène et sécurité	attaché	
Stratégie, coopérations et communication	chargé de mission communication (graphiste)	attaché	
Stratégie, coopérations et communication	chargé de mission partenariat et recherche de subventions	attaché	
<b>Total</b>	<b>14 postes à créer au budget 2019</b>		

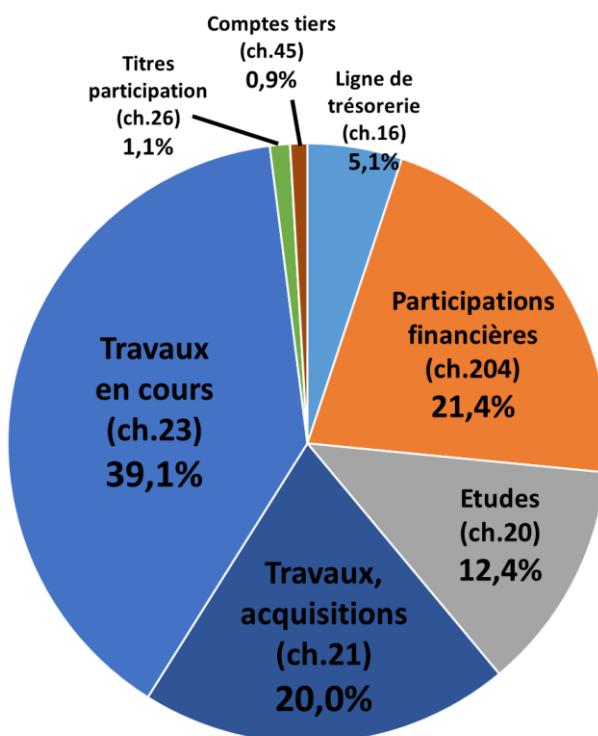
Les dotations versées (chapitre 014) sont parfaitement stables entre les deux budgets. Cette enveloppe est notamment composée de la dotation d'équilibre versée par l'EPT à la Métropole du Grand Paris, qui est elle-même constituée du produit de CFE perçu en 2015 par l'ensemble des communes autrefois isolées, et d'une compensation de produit pour l'ex-Communauté d'agglomération Clichy-sous-Bois / Montfermeil, liée au fait que c'est la MGP qui verse désormais les attributions de compensation aux deux communes. Le chapitre 014 comprend également le versement au titre du FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources), dû par l'ex-

Communauté d'agglomération Clichy-sous-Bois / Montfermeil au titre de la réforme de la taxe professionnelle. Le montant du FNGIR devrait être stable en 2019, mais le montant de la dotation d'équilibre pourrait évoluer à la marge en fonction des éventuels rôles supplémentaires de CFE qui pourraient être notifiées pour l'année 2015.

Les contributions (chapitre 65) augmentent de 1 729 413,85 € entre le BP2018 et le BP2019. Cette hausse provient presque essentiellement de la prévention et de la gestion des déchets. En effet, lorsque les déchets de la commune de Noisy-le-Grand étaient traités par le SIETREM, les factures étaient en grande partie imputées au chapitre 011 en tant que prestation de services. Depuis que Noisy-le-Grand a adhéré au SYCTOM pour le traitement de ses déchets, à l'instar des onze autres communes pour lesquelles l'EPT est compétent en matière de déchets, les dépenses relèvent du chapitre 65, en tant que contribution au syndicat. Ce n'est donc pas une hausse du coût du traitement, mais un virement d'un chapitre à l'autre entre les deux budgets, en lien avec la réorganisation du service.

**b. Les dépenses d'investissement augmentent, en lien avec le développement des nouvelles compétences de l'EPT**

**Graphique : répartition des dépenses d'investissement par chapitre au budget primitif 2019**



Dépenses d'investissement	BP 2018, après DM2, avec reports	BP 2019 avec reports	Variation	%
16 - Emprunts	1 085 570,00	993 070,00	-17 500,00	-1,6%
204 - Participations financières	1 800 463,75	4 171 778,75	1 009 852,00	56,1%
20 - Etudes	1 510 607,48	2 412 263,74	1 424 996,00	94,3%
21 - Travaux, acquisitions	3 030 335,11	3 887 585,39	1 000 580,97	33,0%
23 - Travaux	8 336 407,33	7 597 339,32	-566 190,00	-6,8%
26 - Titres de participation	568 400,00	210 000,00	-210 000,00	-36,9%
27 - Dépôts et cautions	42 138,44	1 685,40	-40 453,04	-96,0%
45 - Comptes de tiers	275 000,00	178 900,00	-275 000,00	-100,0%
041 - Amortissements	479 987,90	0,00	-479 987,90	-100,0%
<b>Total DI</b>	<b>17 128 910,01</b>	<b>19 452 622,60</b>	<b>1 846 298,03</b>	<b>10,8%</b>

Les dépenses d'investissement augmentent de 10,8% au BP2019. Proportionnellement, l'augmentation la plus importante provient des études (chapitre 20), avec une hausse de 1 424 996 € des crédits alloués. Deux directions concentrent les nouvelles demandes budgétaires : l'aménagement (+646 613,50 €), avec plusieurs études portant sur l'urbanisme et les espaces publics autour des axes structurants du Territoire (RN34, RN3, A103, trame verte et bleue) ou sur le pôle Rosny Métropolitain 2, mais aussi avec des crédits pour l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), décidé par le Conseil de Territoire en 2018 ; le renouvellement urbain (+681 630 €), en lien avec les opérations de renouvellement urbain à Clichy-sous-Bois et Neuilly-sur-Marne.

La hausse des dépenses d'investissement provient également des participations d'équilibre aux opérations d'aménagement (chapitre 204), que le Territoire doit désormais prendre en charge. Ces dépenses, liées aux projets urbains décidés par les communes avant que la compétence aménagement ne soit transférée au Territoire, sont neutres pour l'EPT. Elles sont compensées en recettes par un remboursement de la part des communes (chapitre 204 également).

Les crédits prévus pour des travaux et des acquisitions (chapitre 21) augmentent avec le transfert de la compétence habitat en 2019. En effet, les dépenses liées à cette compétence augmentent de 959 777,97 € entre le BP2018 et le BP2019, alors que les dépenses de l'ensemble de la collectivité augmentent de 1 000 580,97 € à ce chapitre. Les autres crédits inscrits en travaux et en acquisitions concernent les opérations d'aménagement, le service patrimoine et moyens généraux, le développement économique et les systèmes d'information.

Les crédits inscrits au chapitre des travaux en cours (chapitre 23) correspondent pour l'essentiel à des reports des années antérieures. Ces crédits sont destinés au projet de déchèterie à Livry-Gargan, au projet de déchèterie-recyclerie à Neuilly-sur-Marne, ainsi qu'à l'aménagement du pôle de développement entrepreneurial à Clichy-sous-Bois et Montfermeil, qui ouvrira courant 2019. Les nouveaux crédits (hors reports) ne représentent que 135 444 € en 2019, sur un total de 7 597 339,32€.

Les crédits pour les titres de participation (chapitre 26) doivent permettre à l'EPT de rentrer au capital des sociétés d'économie mixte créées par les communes en matière d'aménagement. Les crédits du chapitre 16 correspondent à une ligne de trésorerie dont dispose le Territoire.

### **3. Avec la baisse des recettes fiscales en 2019, l'épargne nette de Grand Paris Grand Est se dégrade sensiblement en 2019**

La situation financière de Grand Paris Grand Est est saine. L'Etablissement public territorial a hérité, au budget principal, d'un unique emprunt à taux zéro contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations. L'encours total de dette du budget principal est de 70 000 €. L'épargne nette prévisionnelle de Grand Paris Grand Est pour 2019 est de 1 710 138 €, en lien avec la baisse du taux de TEOM et la baisse des bases de CFE. La capacité de désendettement reste néanmoins excellente (environ 0.040 année).

**Tableau : épargne nette et capacité de désendettement au budget principal**

	<b>Sur la base du BP 2019</b>
Recettes réelles de fonctionnement	97 929 287,52
Recettes de fonctionnement exceptionnelles	8 351 460,77
<b>RRF "nettes" (recettes récurrentes)</b>	<b>89 577 826,75</b>
Dépenses réelles de fonctionnement	94 331 403,97
Dépenses réelles de fonctionnement exceptionnelles	6 481 215,70
<b>DRF "nettes"</b>	<b>87 850 188,27</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>1 727 638,48</b>
Intérêts de la dette	0
Epargne de gestion courante	1 727 638,48
Annuités de la dette	17 500,00
Epargne nette	1 710 138,48
Encours de dette (au 01/01/2019)	<b>70 000,00</b>
<b>Capacité de désendettement (encours de dette / EB)</b>	0,040517736

## **4. Propositions budgétaires 2019, compétence par compétence**

### **1. Compétence prévention et gestion des déchets**

Le redéploiement des agents de la régie est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il a permis de repenser l'ensemble des services fournis par Grand Paris Grand Est, et de les réorganiser de la façon la plus efficace. Le plan de communication, commencé en 2018, va se poursuivre en 2019.

Les enjeux identifiés pour 2019 sont :

- La mise en place opérationnelle du marché de collectes sur le secteur de Livry-Gargan, en remplacement de la régie de collecte ;
- La généralisation de certains services en régie depuis janvier 2019 (gardiennage des déchèteries, enlèvement des caissons, maintenance et livraison), avec le redéploiement du personnel de la régie de Livry-Gargan ;
- L'élaboration et la formalisation de la politique « déchets » du Territoire ainsi que la réflexion sur la rationalisation des services rendus et les optimisations financières envisageables ;
- L'extension des actions de prévention auprès des populations du Territoire ;
- Le démarrage des travaux de construction de la déchèterie de Neuilly sur Marne, avec des travaux de construction prévus au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019, pour une mise en service prévue début 2020 ;
- La mise en service de la déchèterie de Livry Gargan, courant 2019 ;
- La mise en conformité technique des activités dans les déchèteries et la mise en adéquation des règles d'hygiène et sécurité des sites.

Les nouvelles actions proposées en matière de collecte (fonctionnement) sont :

- La collecte des résidus d'objets encombrants : 85 000 €
- L'assouplissement des règlements des déchèteries : 150 000 €
- La collecte supplémentaire de sapins : 15 000 €

Les nouvelles actions proposées en matière de contenants (fonctionnement) sont :

- L'achat de sacs déchets verts pour les communes qui ne sont pas concernées par la tranche optionnelle du marché intercommunal : 212 000 €

Les nouvelles actions proposées en matière de véhicules (fonctionnement) sont :

- La location de camions ampliroll : 150 000 €

- La location de véhicules pour les résidus d'objets encombrants : 12 000 €
- La maintenance du parc de véhicules : 85 000 €

Les nouvelles actions proposées en matière de tri (fonctionnement) sont :

- Projet CITEO : 100 000 €

Les nouvelles actions proposées en matière de traitement (fonctionnement) sont :

- Le traitement des balayures à Noisy-le-Grand : 115 000 €

Les nouvelles actions proposées en matière d'études (investissement) sont :

- Une enquête de conteneurisation vers le lancement d'une étude globale sur l'optimisation de la compétence : 350 000 €

Les nouvelles actions proposées en matière de contenants (investissement) sont :

- L'installation de colonnes aériennes et enterrées : 325 000 €
- Le renouvellement du parc de bacs du Raincy : 240 000 €
- L'installation de contenants au Chêne pointu : 40 000 €
- L'achat de stickers pour les bacs : 10 000 €

Les nouvelles actions proposées en matière de déchèteries (investissement) sont :

- Une AMO pour suivre le déroulement du chantier de Neuilly-sur-Marne : 60 000 €
- Une étude prospective pour une future déchèterie : 30 000 €
- La pose d'espaces de vie modulaires dans déchèteries existantes : 132 000 €

## **2. Compétence aménagement et urbanisme**

En 2018, les conseillers territoriaux ont décidé le lancement du Plan local d'urbanisme intercommunal. Des comités de pilotage communaux ont été organisés afin d'engager la phase de recollement des PLU communaux. Parallèlement à cela, Grand Paris Grand Est a pris en charge les 17 opérations transférées, après avoir défini avec les villes les modalités de ce transfert. 2019 sera à la fois l'année de poursuite des projets engagés et du lancement de nouveaux projets. Les enjeux sont :

- La poursuite, en lien avec les communes, de l'ensemble des procédures de changement de règles d'urbanisme des PLU communaux hors révision (modification, modification simplifiée, adaptation, mise en compatibilité, ...);
- Le suivi et le contrôle des opérations d'aménagement, de concert avec les communes ;

- Le démarrage des travaux pour l'opération du Parc du plateau d'Avron, avec la phase d'enquête parcellaire et les phases administratives et judiciaires de l'expropriation ;
- La réalisation d'une étude de faisabilité pour une résidence pour personnes âgées et des équipements publics sur le périmètre de la ZAC Montauban ;
- La mise en place du Règlement local de publicité intercommunal ;
- 4 projets d'études, dont les contours et les objectifs restent à déterminer, qui porteraient à la fois sur l'urbanisme et sur les espaces publics, qui concernent des axes structurants pour le Territoire : la RN3, la RN34, la trame verte et bleue, les délaissés de l'A103.
- Une étude d'aménagement du secteur « Rosny Métropolitain 2 ».

Les nouvelles actions proposées en matière d'urbanisme (investissement) sont :

- La numérisation des documents d'urbanisme : 30 000 €
- La mise en place du Règlement local de publicité intercommunal : 75 000 €

Les nouvelles actions proposées en matière d'études (investissement) sont :

- Étude d'urbanisme/d'espaces publics sur la RN3 : 80 000 €
- Étude d'urbanisme/d'espaces publics sur la RN34 : 80 000 €
- Étude sur la trame verte et bleue du Territoire : 80 000 €
- Étude environnementale et paysagère sur les emprises de l'A103 : 80 000 €
- Étude d'aménagement du secteur « Rosny Métropolitain 2 » : 200 000 €

### **3. Compétence développement économique**

En matière de développement économique, les projets pour 2019 sont :

- La poursuite des actions destinées à accroître l'attractivité du Territoire, avec la reconduction du SIMI, la structuration de la mission de prospection et d'accueil des entreprises nouvelles, le lancement d'une étude de redynamisation des zones d'activités du Territoire, l'animation économique, notamment autour des clubs d'entreprises, et la multiplication des partenariats ;
- Le développement de l'offre de services à destination des entreprises et des porteurs de projet du Territoire, avec notamment l'ouverture du pôle de développement entrepreneurial de Montfermeil, la dynamisation de la pépinière

- Espace 22 à Rosny-sous-Bois afin de réduire la vacance des bureaux, l'accompagnement complémentaire au montage d'un pôle d'innovation sociale ;
- L'élaboration de la stratégie territoriale en matière de développement économique, avec la finalisation du Schéma de Développement Economique de GPGE, réalisé selon une démarche participative, l'approfondissement du travail d'observation et d'analyse avec la mise en place d'une banque de données des terrains et locaux disponibles.

Les nouvelles actions proposées en matière de travaux (investissement) sont :

- Aménagement du pôle de développement entrepreneurial : 202 000 €

#### **4. Compétence transports**

Les enjeux pour 2019 sont :

- Le suivi de la fin des travaux du T4 : inauguration, réception des ouvrages d'assainissement par l'EPT et la participation à l'organisation de l'inauguration ;
- Le suivi des études du TZEN3 sur l'ex-RN3 et du TCSP sur l'ex-RN34, ainsi que l'étude pour le prolongement de la ligne jusqu'à Vaujours ;
- La poursuite des études sur le pôle gare Clichy/Montfermeil ;
- La réalisation d'une étude sur les besoins en matière de déplacement à GPGE à l'horizon 2030 ;
- La création et la gestion administrative des trois associations votées au Conseil de Territoire de novembre 2018 pour la promotion des projets de transport qui concernent le Territoire (ligne 11, ligne 16, TZEN3) ;
- La fin du service Autolib et les réflexions sur un nouveau modèle d'autopartage et de bornes électriques ;
- L'organisation d'un séminaire sur les transports.

Les nouvelles actions proposées en matière d'études (fonctionnement) sont :

- Etude sur les besoins en matière de déplacements à GPGE : 90 000 €

Les nouvelles actions proposées en matière de dépenses courantes (fonctionnement) sont :

- L'organisation d'un séminaire sur les transports : 50 000 €

## **5. Compétence habitat**

Le transfert de la compétence, effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2019, a été préparé tout au long de l'année 2018, en coordination avec le club habitat et les services des communes. Le transfert des moyens a déjà été effectué pour Clichy-sous-Bois, Montfermeil et Rosny-sous-Bois.

Le principal enjeu en 2019 pour GPGE en matière d'habitat est de réussir le transfert de la compétence. Pour cela, les objectifs fixés sont :

- La conduite d'un diagnostic permettant de définir une stratégie d'intervention sur l'habitat privé à l'échelle du territoire ;
- L'animation avec les villes des dispositifs d'habitat privé déjà en place (Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Noisy-le-Grand, Livry-Gargan, Le Raincy) ;
- Le lancement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID) ;
- La production des documents nécessaires au bon déroulement de la Conférence intercommunale du logement (CIL), en particulier ceux en lien direct avec le conventionnement des projets ANRU : stratégie habitat, convention intercommunale d'attribution et chartes de relogement.

Les nouvelles actions proposées en matière d'études (fonctionnement) sont :

- Un diagnostic sur l'habitat privé : 200 000 €

## **6. Compétence renouvellement urbain**

L'enjeu principal pour 2019 est de finaliser les conventionnements ANRU afin que les projets entrent dans la phase opérationnelle.

Les nouvelles actions proposées en matière d'études (fonctionnement) sont :

- Une mission OPCU : 90 000 €
- La concertation / l'appui pour l'animation de la maison du projet à Neuilly-sur-Marne et Clichy-sous-Bois : 48 000 €

Les nouvelles actions proposées en matière de travaux (investissement) sont :

- Les travaux d'aménagement de la Maison du projet de Neuilly-sur-Marne : 105 000 €
- Le lancement des phases opérationnelles des PRU : 294 000 €

## **7. Compétences politique de la ville et accès au droit**

Les enjeux identifiés pour 2019 sont :

- La poursuite de la structuration des instances politique de la ville et des modalités de travail sur la GUSP ;
- Le développement des projets d'intérêt territorial en matière de politique de la ville, d'accès au droit et de sécurité ;
- L'élaboration d'un diagnostic à l'échelle du territoire des actions menées en matière de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- L'ouverture de la Maison du Droit à Noisy, et la promotion des partenariats en vue de sa labellisation en « Maison de Justice et du Droit » ;
- Le développement et la poursuite du partenariat et de l'accompagnement des publics au sein de la Maison de Justice et du Droit de Clichy / Montfermeil, et au sein de la maison du Droit à Noisy-le-Grand ;
- Contribuer au plan de prévention de la radicalisation en cours de réalisation par l'Etat, ainsi qu'à sa mise en œuvre.

Les nouvelles actions proposées en matière de dépenses courantes (fonctionnement) sont :

- La réalisation d'une mission d'accompagnement pour l'observation des quartiers en politique de la ville : 24 000 €
- Des prestations de service à la Maison du Droit de Noisy-le-Grand : 73 000 €

Les nouvelles actions proposées en matière d'études (fonctionnement) sont :

- Un diagnostic pour l'élaboration du futur CISPD : 40 000 €
- L'appui dans la mise en œuvre du futur plan de prévention de la radicalisation : 25 000 €

## **8. Compétences emploi, formation et insertion**

La compétence emploi, formation, insertion regroupe plusieurs services : emploi, formation, insertion ; une plateforme linguistique ; une plateforme numérique et informatique ; la Maison de l'habitat ; la Maison des services publics ; les clauses d'insertion. La compétence ne s'exerce que sur le périmètre de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, à l'exception des clauses d'insertion.

Pour 2019, les projets identifiés sont :

- La poursuite des actions menées depuis plusieurs années par le service ;
- La formalisation de la Plateforme numérique et informatique ;
- Le développement de partenariats pour l'accès au digital et la dématérialisation ;
- La conduite d'un groupe de travail thématique autour de l'accès aux droits et la qualité du service rendu ;
- La poursuite du projet d'accueil de nouveaux prestataires dans le domaine social ;
- L'implication plus active dans les réseaux locaux autour du projet social de territoire de Clichy-sous-Bois et Montfermeil ;
- La finalisation de la convention 2019 pour la Maison de l'Habitat.

S'agissant de la compétence emploi, formation, insertion, il n'y a pas de nouvelles demandes budgétaires en 2019.

# BUDGETS ANNEXES

---

Depuis 2016, Grand Paris Grand Est dispose de deux budgets annexes :

- Le premier concerne l'eau et l'assainissement, soit les eaux usées (par opposition aux eaux pluviales, prises en charge financièrement par le budget principal) ;
- Le deuxième concerne les hôtels d'entreprise que gère Grand Paris Grand Est. Ce deuxième budget annexe a été augmenté en 2018 avec l'intégration de l'Espace 22, une pépinière transférée par la commune de Rosny-sous-Bois.

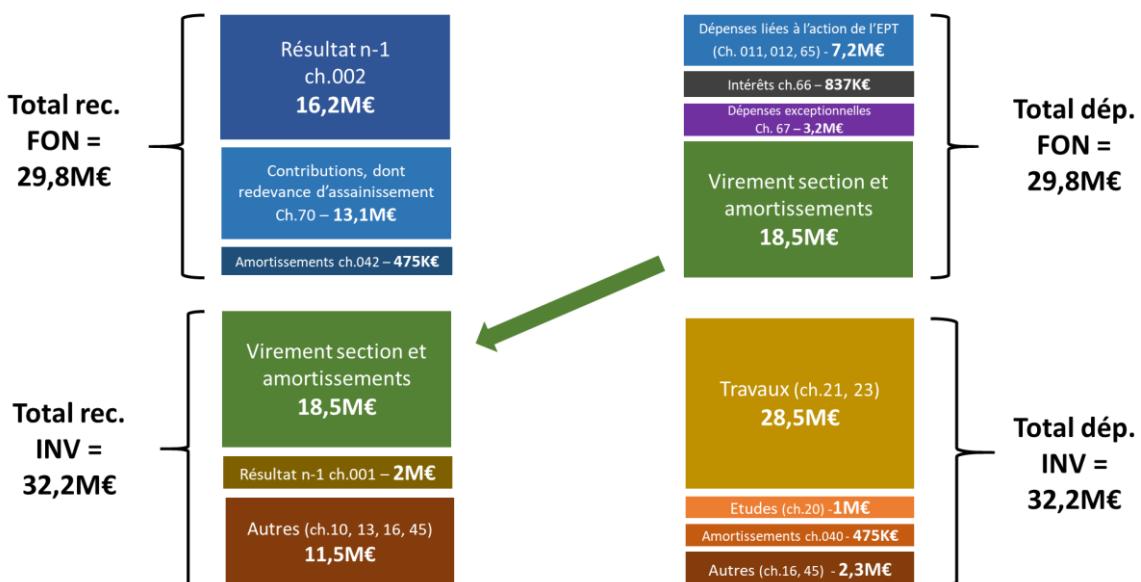
Le transfert de la compétence aménagement entraîne la nécessité de créer deux nouveaux budgets annexes en 2019, pour les opérations réalisées en régie :

- Un troisième pour l'opération mixte aménagement / habitat du 21 rue des deux communes à Rosny-sous-Bois ;
- Un quatrième pour l'opération d'aménagement du parc du Plateau d'Avron à Rosny-sous-Bois.

## 1. Budget annexe assainissement

Budget assainissement 2019 - avec reports			
Dépenses de fonctionnement	BP 2019 avec reports	Recettes de fonctionnement	BP 2019 avec reports
011 - Dépenses courantes	5 902 254,49	002 - Résultat exercice N-1	16 248 016,19
012 - Charges de personnel	1 256 229,00	70 - Contributions, dont redevance d'assainissement	13 071 573,94
65 - Contributions	14,07	75 - Produits, revenus	0,00
66 - Intérêts	1 012 838,24	76 - Autres	0,00
67 - Dépenses exceptionnelles	3 015 004,45	042 - Amortissements	474 770,00
042 - Amortissements	3 491 283,61	Total RF	29 794 360,13
023 - Virement à la section d'investissement	15 116 736,27		
<b>Total DF</b>	<b>29 794 360,13</b>		
<b>Total RF</b>			
Dépenses d'investissement	BP 2019 avec reports	Recettes d'investissement	BP 2019 avec reports
16 - Emprunts	1 570 010,43	040 - Amortissements	3 491 283,61
20 - Etudes	1 005 598,26	041 - Amortissements des études	0,00
21 - Travaux, acquisitions	12 633 705,69	021 - Virement de la section de fonctionnement	15 116 736,27
23 - Travaux	15 487 703,34	001 - Résultat exercice N-1	1 992 622,02
45 - Opérations pour tiers	1 000 000,00	1068 - Affectation résultat	3 041 914,55
040 - Amortissements	474 770,00	13 - Subventions d'équipement	6 282 777,27
041 - Amortissements des études	0,00	16 - Emprunts	1 246 454,00
042 - Amortissements des subventions	0,00	204 - Participations financières	0,00
<b>Total DI</b>	<b>32 171 787,72</b>	45 - Opération pour tiers	1 000 000,00
		<b>Total RI</b>	<b>32 171 787,72</b>

### Grands équilibres du budget assainissement 2019, incluant les reports 2018



**a. Les recettes de fonctionnement augmentent, en lien avec un résultat de la section de fonctionnement plus important**

Recettes de fonctionnement	BP 2018, après DM2	BP 2019 avec reports	Variation	%
002 - Résultat exercice N-1	12 272 457,93	16 248 016,19	3 975 558,26	32,4%
70 - Contributions, dont redevance d'assainissement	13 042 490,70	13 071 573,94	29 083,24	0,2%
75 - Produits, revenus	100,00	0,00	-100,00	-100,0%
76 - Autres	135 000,00	0,00	-135 000,00	-100,0%
042 - Amortissements	474 770,90	474 770,00	-0,90	0,0%
<b>Total RF</b>	<b>25 924 819,53</b>	<b>29 794 360,13</b>	<b>3 869 540,60</b>	<b>14,9%</b>

Le montant de la redevance d'assainissement (chapitre 70) est stable. En effet, les tarifs de la redevance ne changent pas entre 2018 et 2019.

Le résultat 2018 de la section de fonctionnement est plus important qu'en 2017. A l'inverse, le résultat 2018 de la section d'investissement est légèrement plus faible qu'il ne l'était en 2017. Une fois les reports de l'année 2018 couverts par le résultat, le résultat net est relativement stable entre les deux derniers exercices.

**b. Les recettes d'investissement augmentent, avec davantage de subventions prévues**

Recettes d'investissement	BP 2018, après DM2	BP 2019 avec reports	Variation	%
040 - Amortissements	3 491 283,61	3 491 283,61	0,00	0,0%
041 - Amortissements des études	668 739,98	0,00	-668 739,98	-100,0%
021 - Virement de la section de fonctionnement	15 432 002,89	15 116 736,27	-315 266,62	-2,0%
001 - Résultat exercice N-1	2 677 105,47	1 992 622,02	-684 483,45	-25,6%
1068 - Affectation résultat	3 167 901,51	3 041 914,55	-125 986,96	-4,0%
13 - Subventions d'équipement	3 380 587,89	6 282 777,27	2 902 189,38	85,8%
16 - Emprunts	424 366,00	1 246 454,00	822 088,00	193,7%
204 - Participations financières	140 372,00	0,00	-140 372,00	-100,0%
45 - Opération pour tiers	596 737,00	1 000 000,00	403 263,00	67,6%
<b>Total RI</b>	<b>29 979 096,35</b>	<b>32 171 787,72</b>	<b>2 192 691,37</b>	<b>7,3%</b>

Des montants plus importants de subventions sont attendus au budget 2019 en matière d'assainissement. Ces subventions sont inscrites aux chapitres 13 (subventions d'équipement) et 16 (emprunts). En effet, certaines subventions accordées par l'Agence de l'eau prennent la forme d'emprunts à taux zéro. Le budget 2019 ne prévoit pas la souscription d'emprunts « classiques ».

**c. La hausse des dépenses exceptionnelles explique la hausse des dépenses de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	BP 2018, après DM2, avec reports	BP 2019 avec reports	Variation	%
011 - Dépenses courantes	5 111 286,49	5 902 254,49	790 968,00	15,5%
012 - Charges de personnel	1 013 943,00	1 256 229,00	242 286,00	23,9%
65 - Contributions	100,00	14,07	-85,93	-85,9%
66 - Intérêts	836 578,54	1 012 838,24	176 259,70	21,1%
67 - Dépenses exceptionnelles	39 625,00	3 015 004,45	2 975 379,45	7508,8%
042 - Amortissements	3 491 283,61	3 491 283,61	0,00	0,0%
023 - Virement à la section d'investissement	15 432 002,89	15 116 736,27	-315 266,62	-2,0%
<b>Total DF</b>	<b>25 924 819,53</b>	<b>29 794 360,13</b>	<b>3 869 540,60</b>	<b>14,9%</b>

Les dépenses de fonctionnement sont relativement stables. Une légère hausse des dépenses courantes est prévue (chapitre 011) pour l'entretien des réseaux. Les dépenses de personnel (chapitre 012) augmentent également, sans que de nouveaux postes soient créés. De nombreux postes sont en train d'être pourvus début 2019. La hausse provient essentiellement des dépenses exceptionnelles (chapitre 67) qui, par nature, ne sont pas récurrentes.

**d. La hausse des dépenses d'investissement s'explique par l'augmentation des crédits pour les travaux**

Dépenses d'investissement	BP 2018, après DM2, avec reports	BP 2019 avec reports	Variation	%
16 - Emprunts	1 281 411,70	1 570 010,43	288 598,73	23%
20 - Etudes	1 055 795,28	1 005 598,26	-50 197,02	-5%
21 - Travaux, acquisitions	16 500 193,68	12 633 705,69	-3 866 487,99	-23%
23 - Travaux	9 401 447,81	15 487 703,34	6 086 255,53	65%
45 - Opérations pour tiers	596 737,00	1 000 000,00	403 263,00	68%
040 - Amortissements	95 228,28	474 770,00	379 541,72	399%
041 - Amortissements des études	668 739,98	0,00	-668 739,98	-100%
042 - Amortissements des subventions	379 542,62	0,00	-379 542,62	-100%
<b>Total DI</b>	<b>29 979 096,35</b>	<b>32 171 787,72</b>	<b>2 192 691,37</b>	<b>7,3%</b>

L'enveloppe allouée aux travaux (chapitres 21 et 23) augmente de 2 219 767,54 € entre le budget 2018 et le budget primitif 2019. Cela correspond au programme de travaux détaillé ci-dessous, qui a été construit de manière partenariale avec les villes.

Rues concernées	Nature des travaux	Type réseau	BP 2019
Allée de l'indépendance	Réhabilitation (gainage)	UN	100 000
Louis Janny	Réhabilitation	UN	200 000
allée de Castillon	Réhabilitation (étude)	UN	20 000
<b>TOTAL CLICHY SOUS BOIS</b>			<b>320 000</b>
Rue Picasso	Réhabilitation EU et EP	EU EP	625 000
Rue Grange	réhabilitation (gainage)		100 000
Rue Courtais	Réhabilitation	EU EP	200 000
Rue Pescarolo	Etude (problème d'inondation)	EP	20 000
Rue Henri Barbusse	Etude pour dévoilement de réseaux (boucle T4)	EU EP	100 000
Rue Curie	etudes en 2019- travaux 2020		
Rue Perdigé	etudes en 2019- travaux 2020		
<b>TOTAL MONTERMEIL</b>			<b>1 045 000</b>
Rue JB Clément rue du Contrat	Mise en séparatif (entre rue Faisanderie et rue du Contrat) et création réseau EU rue du Contrat	EU EP	750 000
Rue Gay Lussac	Création d'un réseau d'eaux usées	EU EP	625 000
Rue de la Faisanderie	Creation d'un réseau d'eaux usées (étude)	EU EP	20 000
<b>TOTAL COUBRON</b>			<b>1 395 000</b>
Rue des Pins et rue du Petit Chenay	Travaux de mise en séparatif	EU EP	1 485 000
Rue Barbusse	Travaux de mise en séparatif	EU EP	2 042 000
Rue Contant	Réhabilitation	EU et EP	300 000
Rue Fenelon	Travaux de mise en séparatif (étude)	EU	20 000
Rue Florian	Travaux de mise en séparatif (étude)	EU EP	20 000
Rue Jules Guesde	Travaux de mise en séparatif (étude)	EU EP	20 000
<b>TOTAL GAGNY</b>			<b>3 887 000</b>
Bvd Vincent Van Gogh	Réhabilitation	EU	300 000
rue des Pinsons	Réhabilitation (gainage)	EU	350 000
<b>TOTAL GOURNAY SUR MARNE</b>			<b>650 000</b>
Avenue d'Orléans	Réhabilitation	UN	350 000
Boulevard Robert Schuman	Réhabilitation (toute la rue)	UN	800 000
<b>TOTAL LIVRY-GARGAN</b>			<b>1 150 000</b>
rue Faidherbe	création d'un réseau EU - réhabilitation du réseau EP	EU/EP	400 000
Rue Médéric	réhabilitation du réseau EU et EP / regards mixte	EU/EP	450 000
Avenue maréchal foch / joffre phase 1	création d'un réseau EU - réhabilitation du réseau EP	EU/EP	300 000
Rue Victor Hugo	Creation d'un immeuble - extension de réseau	EU	100 000
casse dans le Bois d'avron - limite Neuilly sur mame / neuilly Plaisance	réhabilitation du réseau EU et EP / regards mixtes	EU/EP	100 000
Avenue Perdigé	création d'un réseau EU - réhabilitation du réseau EP et une partie de EU (étude)	EU/EP	20 000
<b>TOTAL NEUILLY PLAISANCE</b>			<b>1 370 000</b>

Quartier du plateau : Chemin du plateau - avenue et rue des Princes	Réhabilitation	EU EP	600 000
rue Bilbor	création réseau EP	EP	60 000
Rue Kennedy	Création réseau EU	EU	50 000
Rue Jules Lamant et ses fils et rue Casanova	Réhabilitation	EU EP	500 000
Rue du Temple	Réhabilitation	EU EP	50 000
Place de la résistance	Création réseau EP	EP	50 000
Rue Brossalette	Réhabilitation	EU	80 000
<b>TOTAL NEUILLY SUR MARNE</b>			<b>1 390 000</b>
Lac SARI	Réhabilitation bassin	EP	250 000
Lac CUR	Curage	EP	250 000
boulevard souchet (entre pierre brossalette et P. Pambrun)	Réhabilitation	EU EP	250 000
rue Charles Pranard	Réhabilitation	EU EP	100 000
Rue du docteur Sureau (de la rue des avone au num 107)	Réhabilitation	EU EP	320 000
rue jean richepin	Réhabilitation	EU EP	350 000
Rue Maurice	Réhabilitation	EU EP	400 000
Avenue Médéric	création réseau EP, bassin (étude)	EU EP	320 000
Allée Clos eau et rue de la Butte verte (richardet et malnoue)	Réhabilitation	EU EP	350 000
Rue Navier (de la rue de la baignade et route de Neuilly)	Réhabilitation	EU EP	450 000
<b>TOTAL NOISY LE GRAND</b>			<b>3 040 000</b>
Allée Gabriel	Réhabilitation	UN	300 000
Allée Balzac	Réhabilitation	UN	300 000
Allée Hippolyte Vincent	Réhabilitation	UN	300 000
Allée Etienne Dolet	Réhabilitation (étude)	UN	20 000
<b>TOTAL LES PAVILLONS SOUS BOIS</b>			<b>920 000</b>
Allée Clémencet	Mise en séparatif	EU EP	1 050 000
Boulevard du Midi entre l'Ermitage et allée des Hêtres	Mise en séparatif	EU EP	460 000
Allée Maurice	Mise en séparatif (étude)		20 000
Allée des Hêtres	Unitaire raccordé sur le réseau d'eaux usées - Mise en séparatif (étude)	EU-EP	20 000
<b>TOTAL LE RAINCY</b>			<b>1 550 000</b>
Rue Parmentier	Réhabilitation	UN	450 000
Villa Victor Hugo	Réhabilitation	EU EP	300 000
Rue des Graviers	Réhabilitation	EU EP	500 000
Rue de Verdun (entre rue de Metz et av Général de Gaulle)	Réhabilitation	UN	200 000
<b>TOTAL ROSNY SOUS BOIS</b>			<b>1 450 000</b>
Rue Montesquieu	Réhabilitation	EU EP	330 000
Rue Rabelais	Réhabilitation	EU EP	348 000
Tronçon RN3/RD44	Réhabilitation (étude)	EP	20 000
<b>TOTAL VAUJOURS</b>			<b>698 000</b>
Marius Gonin	Réhabilitation	UN	200 000
Rue Laennec	Réhabilitation	UN	50 000
Rue Agnès Denieu	Réhabilitation	UN	150 000
<b>TOTAL VILLEMOMBLE</b>			<b>400 000</b>
<b>TOTAL EPT</b>			<b>19 265 000</b>

Les objectifs de la direction de l'assainissement pour 2019 sont :

- La structuration et l'organisation de la direction, qui doit être pourvue des moyens humains nécessaires à l'exercice de la compétence ;
- Le lancement d'actions urgentes et stratégiques, telles que :
  - La formalisation de la politique de l'assainissement
  - L'implication des élus dans la gouvernance, le développement de la communication avec les villes (compétentes en matière de voirie)
  - Le lancement du schéma directeur d'assainissement
  - Le plan d'actions pour la mise en conformité du système de collecte (objectif de baignade en Marne)
  - Le lancement du Système d'information géographique (SIG)
- L'amélioration de la performance du service, soit :
  - La réalisation du programme de travaux
  - La formalisation et la rationalisation du fonctionnement pour une meilleure efficacité (notamment traitement des certificats de conformité et autorisations de branchement)
  - La continuité du service : fonctionnement de l'astreinte interventions, réponse aux sollicitations des usagers, suivi des délégations de service public, etc.

**e. La hausse des dépenses d'investissement s'explique par l'augmentation des crédits pour les travaux**

L'encours de dette du budget annexe assainissement est de 20 302 650,87 €. Cette dette est composée de 123 emprunts, dont 119 à taux fixe, qui ont été transférés des communes et de l'ex-CACM à Grand Paris Grand Est à partir du 1er janvier 2016. Tous les emprunts sont catégorisés A1 sur la charte dite "de Gissler".

Avec une épargne brute estimée à 5,66M€ en 2019, la capacité de désendettement de Grand Paris Grand Est au budget annexe assainissement est de 3,58 années.

**Tableau : épargne nette et capacité de désendettement au budget assainissement**

	<b>Sur la base du BP 2019</b>
Recettes réelles de fonctionnement	29 319 590,13
Recettes de fonctionnement exceptionnelles	16 248 016,19
<b>RRF "nettes" (recettes récurrentes)</b>	<b>13 071 573,94</b>
Dépenses réelles de fonctionnement	10 417 815,25
Dépenses réelles de fonctionnement exceptionnelles	3 015 004,45
<b>DRF "nettes"</b>	<b>7 402 810,80</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>5 668 763,14</b>
Intérêts de la dette	1 012 838,24
Epargne de gestion courante	4 655 924,90
Annuités de la dette	1 570 010,43
Epargne nette	3 085 914,47
Encours de dette (au 01/01/2019)	<b>20 302 650,87</b>
<b>Capacité de désendettement (encours de dette / EB)</b>	3,581495711

## 2. Budget annexe activités économiques

Le budget annexe des activités économiques a été créé pour gérer l'hôtel d'activités de l'ex-CACM, qui a été transféré en 2016 à l'Etablissement public territorial. Depuis 2018 et le transfert de la compétence développement économique, la pépinière « Espace 22 » de Rosny-sous-Bois figure également au budget annexe activités économiques. A partir de 2019, le budget annexe activités économiques intégrera les dépenses et les recettes du pôle de développement entrepreneurial, qui sera inauguré à l'été.

### a. Les équilibres du budget annexe activités économiques

<b>Budget annexe activités économiques - Budget 2019</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>BP2019, avec reports</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>BP2019, avec reports</b>
011 - Dépenses courantes	299 980,20	002 - Résultat exercice N-1	183 953,50
022 - Dépenses imprévues	294 952,30	70 - Contributions	299 499,00
65 - Contributions	2 000,00	75 - Produits, revenus	74 924,00
67 - Dépenses exceptionnelles	10 000,00	77 - Produits exceptionnels	72 766,00
042 - Amortissements	136 710,00	042 - Amortissements	112 500,00
<b>Total DF</b>	<b>743 642,50</b>	<b>Total RF</b>	<b>743 642,50</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>BP2019, avec reports</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>BP2019, avec reports</b>
020 - Dépenses imprévues	183 711,26	001 - Résultat exercice N-1	425 588,15
040 - Amortissements	112 500,00	040 - Amortissements	136 710,00
16 - Dépôts et cautionnements	24 000,00	13 - Subventions d'investissement reçues	191 454,35
20 - Etudes	0,00	16 - Dépôts et cautionnements	24 000,00
21 - Travaux, acquisitions	144 440,00		
23 - Travaux	313 101,24		
<b>Total DI</b>	<b>777 752,50</b>	<b>Total RI</b>	<b>777 752,50</b>

**b. Evolutions par rapport à 2018**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>BP+BS (avec RE) 2018</b>	<b>BP2019, avec reports</b>
011 - Dépenses courantes	273 300,00	299 980,20
022 - Dépenses imprévues	0,00	294 952,30
65 - Contributions	2 100,00	2 000,00
67 - Dépenses exceptionnelles	164 282,38	10 000,00
042 - Amortissements	142 248,00	136 710,00
<b>Total DF</b>	<b>581 930,38</b>	<b>743 642,50</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>BP+BS (avec RE) 2018</b>	<b>BP2019, avec reports</b>
020 - Dépenses imprévues	0	183 711,26
040 - Amortissements	112 500,00	112 500,00
16 - Dépôts et cautionnements	24 000,00	24 000,00
20 - Etudes	30 000,00	0,00
21 - Travaux, acquisitions	97 847,29	144 440,00
23 - Travaux	441 206,00	313 101,24
<b>Total DI</b>	<b>705 553,29</b>	<b>777 752,50</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>BP+BS (avec RE) 2018</b>	<b>BP2019, avec reports</b>
002 - Résultat exercice N-1	139 030,38	183 953,50
70 - Contributions	180 000,00	299 499,00
75 - Produits, revenus	80 100,00	74 924,00
77 - Produits exceptionnels	70 300,00	72 766,00
042 - Amortissements	112 500,00	112 500,00
<b>Total RF</b>	<b>581 930,38</b>	<b>743 642,50</b>

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>BP+BS (avec RE) 2018</b>	<b>BP2019, avec reports</b>
001 - Résultat exercice N-1	539 305,29	425 588,15
040 - Amortissements	142 248,00	136 710,00
13 - Subventions d'investissement reçues	0,00	191 454,35
16 - Dépôts et cautionnements	24 000,00	24 000,00
<b>Total RI</b>	<b>705 553,29</b>	<b>777 752,50</b>

### 3. Budget annexe opération parc du Plateau d'Avron

Le nouveau budget annexe opération parc du Plateau d'Avron permet d'individualiser les risques financiers de cette opération d'aménagement réalisée en régie. La vocation de ce budget annexe est donc unique.

<b>Budget annexe Parc du Plateau d'Avron - Budget 2019</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>BP 2019</b>
011 - Dépenses à caractère général	50 000,00	74 - Dotations et participations	50 000,00
<b>Total DF</b>	<b>50 000,00</b>	<b>Total RF</b>	<b>50 000,00</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>BP 2019</b>
23 - Immobilisations en cours	2 546 828,00	204 - Subventions d'équipement	2 546 828,00
<b>Total DI</b>	<b>2 546 828,00</b>	<b>Total RI</b>	<b>2 546 828,00</b>

### 4. Budget annexe opération 21, rue des deux communes

Le nouveau budget annexe opération 21 rue des deux Communes permet d'individualiser les risques financiers de cette opération d'aménagement réalisée en régie. La vocation de ce budget annexe est donc unique.

<b>Budget annexe 21 rue des deux Communes - Budget 2019</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>BP 2019</b>
011 - Dépenses à caractère général	16 000,00		
022 - Dépenses imprévues	568 000,00		
023 - Virement à la section d'investissement	216 000,00	77 - Produits exceptionnels	800 000,00
<b>Total DF</b>	<b>800 000,00</b>	<b>Total RF</b>	<b>800 000,00</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>BP 2019</b>
23 - Immobilisations en cours	216 000,00	023 - Virement de la section de fonctionnement	216 000,00
<b>Total DI</b>	<b>216 000,00</b>	<b>Total RI</b>	<b>216 000,00</b>





Grand Paris Grand Est  
11, boulevard du Mont d'Est  
93 160 Noisy-le-Grand  
01 41 70 39 10

